
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 4 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 Septembre 2025 à Dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, Maire de la Commune,

DATE DE CONVOCATION : 28 Août 2025

PRESENTS : MM. JUSTE - CAVERIVIERE – SAURY - RUIZ – CHANTAGREL – MANIN - CAMPACI – MARTINEZ - Mmes GAUDAN – NY – SARDA-GROS – CRESPOLINI – HAFEJI

ABSENTE EXCUSEE REPRESENTEE : Mme LLORIS par Mme GAUDAN

ABSENTS EXCUSES : MM. PARRA - SAINT-DIZIER - Mmes BISCANS

ABSENTE : Mme TORMO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SARDA-GROS

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

- 1- Décision modificative n° 2 – budget communal

Ce point est approuvé à l'unanimité

ARRIVEE de Madame CAMMAL

- 2- Location logement communal – remboursement de caution
- 3- Convention d'occupation du domaine privé communal

Les points des délibérations ci-dessus sont approuvés à l'unanimité

- 4- Conventions avec le Syndicat Aude Centre – Enlèvement de la passerelle piétonne sur la rivière Orbiel – Mise en place de Pas Japonais

Les élus souhaitent reporter la décision et mandate le maire pour solliciter une réunion publique auprès des Présidents du Syndicat Aude Centre et du SMMAR

- 5- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – Aménagement de la traverse d'agglomération - RD35
- 6- Actualisation du régime indemnitaire des agents communaux
- 7- Approbation du règlement intérieur applicable au personnel communal
- 8- Attribution d'une subvention AUDE SOLIDARITE – SINISTRE INCENDIE DES CORBIERES
- 9- Validation du rapport des administrateurs de la SPL ARAC OCCITANIE pour 2024
- 10- Motion pour l'élaboration de la convention d'objectifs et de gestion 2025-2028
- 11- Demande de subvention auprès du Département pour l'organisation de la manifestation Scènes d'Enfance

Les points des délibérations ci-dessus sont approuvés à l'unanimité

DEPART de Madame NY

- 12- Conventions pour les échanges dématérialisées en matière d'Etat-Civil - COMEDEC

Ce point est approuvé à l'unanimité

